



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois

Appel à candidatures pour la résidence d'artiste « cinéma d'animation documentaire » dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle du Perche Sarthois – année 2021-2022

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois est une émanation du Syndicat mixte du Perche Sarthois. Il regroupe trois communautés de communes de l'est du département de la Sarthe (Communautés de communes du Gesnois Bilurien, Huisne Sarthoise et Vallées de la Braye et de l'Anille) soit 75 communes et 75007 habitants.

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 1998, le Perche Sarthois développe des actions de valorisation du patrimoine à des fins touristiques et culturelles. Dans ce cadre, il travaille à la mise en place de projets transversaux sur le territoire en lien avec les acteurs culturels et artistiques afin de tisser des liens entre passé et présent, entre héritage, témoignage du passé et création contemporaine.

Dans le cadre du renouvellement de sa convention Pays d'art et d'histoire en 2017, le Perche Sarthois s'est engagé à poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) au sens large dans le cadre d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEAC).

Après une année de préfiguration en 2020-2021 et une première résidence d'artiste sur le thème de *la trace* confiée à la plasticienne Alma Charry, en lien avec un parcours culturel proposé à des élèves qui ont pu découvrir les champs du patrimoine, du spectacle vivant et des arts plastiques, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois souhaite cette fois proposer au public du territoire et en priorité aux jeunes, un projet culturel sur la thématique du paysage en lien notamment avec la résidence confiée à un auteur de cinéma d'animation.

Une résidence territorialisée sur le cinéma d'animation documentaire

Il s'agit d'une résidence de médiation culturelle autour de l'écriture, le développement ou la recherche (scénario, recherches graphiques, animatique) d'un projet liant cinéma d'animation d'approche documentaire.

Cette résidence est destinée à des auteurs professionnels en devenir ou confirmés.

Il peut s'agir d'un projet de court ou de long métrages, d'une série ou bien d'un projet de film dans des formats hybrides (installation artistique, réalité virtuelle, transmédia, vidéomapping...).

L'auteur(trice) candidat(e) doit déjà avoir à son actif une production artistique, être en mesure de présenter des pistes d'actions artistiques et culturelles auprès des publics et de s'impliquer pleinement dans cette résidence de territoire (2 mois de résidence, consécutifs ou alternés).

Thème proposé : Le(s) paysage(s)

Cette résidence s'inscrit dans un projet plus vaste de médiation auprès des publics sur le patrimoine paysager du Perche Sarthois. Il a pour but de donner aux habitants des clés de lecture et de compréhension des spécificités des paysages locaux et de leurs évolutions au fil du temps afin de leur permettre de mieux appréhender leurs transformations actuelles. Aussi, une attention particulière sera accordée aux projets portant sur la thématique du paysage et à la réflexion sur son évolution dans la longue durée en relation avec les rapports des hommes à l'espace et au temps. Ce questionnement pourra prendre une dimension prospective à l'aune des enjeux environnementaux actuels.

Cette thématique traitée par l'approche créative de l'auteur pourra ainsi entrer en résonance avec le travail de médiation sur les paysages locaux effectué par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire Perche Sarthois. Les ressources documentaires mobilisées pour ce projet qu'elles soient historiques, géographiques, ethnographiques, artistiques ainsi que les travaux actuels des acteurs locaux (associations de protection de l'environnement, documents d'urbanisme, paysagistes, etc.) pourront être mis à disposition de l'artiste.

Période et durée

L'artiste sera présent sur une **durée totale de 8 semaines** (soit 40 jours effectifs susceptibles de comprendre des temps de week-end si le projet le nécessite).

Ces 40 jours seront repartis entre actions de pratique et de médiation à destination des publics et moments de création. Le temps consacré à la pratique et à la médiation devra être d'au moins 50 % du temps total de résidence.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2021-2022, principalement entre janvier et juillet. Les périodes effectives de résidence seront réparties et définies en fonction, entre autre, du projet pédagogique, en accord avec l'artiste et les porteurs du projet.

Modalités de mise en œuvre

En amont de la période de résidence, l'artiste participera à une ou plusieurs rencontres au cours desquelles il présentera son travail et sa démarche artistique. Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du territoire concerné ainsi que les acteurs culturels locaux.

Ces rencontres pourront prendre la forme d'une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics scolaires visés par le projet (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée par l'artiste et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence et d'inscrire leur propre travail en complément ou préparation du projet.

Après immersion sur le territoire, l'artiste devra préciser ses propositions d'actions culturelles et de médiation (ateliers, rencontres, actions avec les jeunes et le grand public) à la collectivité pour échange et validation définitive de sa proposition artistique.

Actions culturelles et médiation

Le candidat devra donc intégrer à sa demande différentes propositions d'actions artistiques et culturelles qu'il sera en capacité de mettre en œuvre.

Ces actions viseront majoritairement un **public d'enfants âgés de 9 à 11 ans (cycle 3) mais également un public d'adolescents dans le cadre des accueils proposés hors temps scolaires.**

Ces actions reposeront sur la disponibilité de l'artiste sur le territoire durant sa résidence de 8 semaines soit 40 jours effectifs, consécutifs ou non.

Pour l'artiste résident, il s'agit à la fois de s'engager dans une démarche de création et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions très variées : projections-rencontres (cartes blanches dans les cinémas du territoire), initiation à la pratique de l'artiste et/ou au cinéma d'animation, atelier de création de films, ateliers d'écriture... ou toutes autres propositions que l'artiste jugera opportunes de proposer en lien avec sa pratique. L'ensemble des interventions de l'artiste doit être concerté en amont avec le service éducatif du Perche Sarthois.

Les actions à destination du jeune public ont pour objectifs de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible à l'œuvre et à l'art.

Ces actions viendront nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel de l'enfant, en prenant en compte ses différents temps de vie en répondant aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Initier une culture artistique personnelle (appropriation)

Restitution/Bilan

Une présentation du travail et des actions menées durant le temps de la résidence fera l'objet d'une restitution publique. La restitution finale pourra être déclinée sous différentes formes et sur plusieurs séances au sein du territoire du Perche Sarthois. Elle sera décidée en accord avec les porteurs du projet et leurs partenaires, elle pourra faire l'objet d'un accord écrit entre le Pays du Perche Sarthois et l'artiste retenu.

Pilotage et suivi de la résidence

Le comité de pilotage du CLEAC (composé d'élus et d'agents du territoire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, du département de la Sarthe et de partenaires du projet) valide le choix du jury et assure le suivi de la résidence.

La résidence sera coordonnée par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois et en particulier par Lauréanne Gasnier, chargée de mission Actions éducatives et Sylvie Lemercier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Elles guideront l'artiste dans la découverte du territoire.

Elles l'accompagneront tout au long de ce projet (projet artistique, actions culturelles, moyens, matériels, conditions d'accueil...) en s'appuyant notamment sur l'association Graines d'Images, réseau de salles de cinéma sarthois et acteur essentiel de l'éducation à

l'image sur le territoire. Elles gèreront l'interface avec les différents interlocuteurs (établissements scolaires, ALSH, associations culturelles, acteurs du territoire ...) et les partenaires du projet. Elles organiseront les réunions de préparation/rencontres en amont de la résidence en présence de l'artiste et seront un appui et une aide à la diffusion des œuvres et à la réalisation des actions.

Modalités financières et conditions d'accueil

L'artiste bénéficiera d'une allocation de résidence d'un montant maximum de 10 000€ (sa variabilité sera calculée en fonction du temps dévolu aux actions de pratique et de médiation). Cette allocation inclut les frais de transport (domicile de l'artiste au lieu de résidence et déplacements internes à la résidence), de repas, et l'achat de matériels et matériaux éventuels. L'artiste retenu devra être autonome dans ses déplacements, disposer du permis B et d'un véhicule personnel.

L'hébergement de l'artiste sera fourni et pris en charge par la collectivité dans un lieu central au territoire. Le lieu de l'hébergement envisagé est l'un des deux studios de la Maison Janvier (<https://maison-janvier.pagesperso-orange.fr>), 4 place de l'Église, à Thorigné-sur-Dué (72 160).

Un lieu de travail complémentaire pourra être mis à disposition de l'artiste si besoin (non équipé de matériel audiovisuel) à proximité de l'hébergement.

Cadre juridique

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste et le Pays du Perche Sarthois au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intégrera les modalités de paiement de l'artiste, d'accueil et un calendrier prévisionnel des temps de résidence et d'intervention, de rencontres, d'ateliers et de restitution auprès des publics.

Bilan

L'auteur s'engage à :

- participer au bilan de la résidence
- à informer le Pays du Perche Sarthois de l'évolution de son projet de création s'il y a lieu (aide, prix, contrat avec un producteur, engagement d'un diffuseur...)
- à mentionner le soutien obtenu dans le cadre de la résidence sur tous supports physiques ou numériques de diffusion ou de promotion de l'oeuvre
- à autoriser le Pays du Perche Sarthois et ses partenaires à publier les informations sur la résidence et à diffuser la (les) création(s) réalisée(s) dans le cadre des actions de pratique et de médiation. Le travail personnel de création artistique pendant la résidence restant la propriété de l'auteur.

Appel à candidatures

Envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- Une lettre de motivation pour la résidence avec une note d'intention intégrant notamment :
- la proposition du projet artistique propre au candidat avec les pistes de travail (écriture, de scénario, recherches graphiques, animatiques, source d'inspiration...)

- des pistes d'actions culturelles et de médiation auprès des publics valorisant leurs interactions avec le projet artistique du candidat
 - Un portfolio des travaux et films réalisés et les sources d'inspiration
 - Un curriculum vitae actualisé (précisant les études/formations dans le domaine du cinéma (joindre une copie du/des diplômes) et les expériences en matière de cinéma d'animation et/ou documentaire)
 - Une note ou un calendrier des disponibilités du candidat sur la période de résidence proposée

Éléments complémentaires à joindre au dossier :

- Le candidat devra également indiquer s'il peut idéalement s'appuyer sur une structure existante (société de production, association....) pour le portage administratif et financier du projet (convention avec la collectivité) et préciser le cas échéant les coordonnées de cette structure et le nom d'un contact
- Le candidat devra également indiquer le matériel dont il dispose et qu'il peut mettre à disposition de ce projet
- le candidat doit indiquer qu'il possède bien le permis de conduire et s'il possède également une voiture personnelle

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par voie postale :

Pays du Perche Sarthois

A l'attention de M. Pierre Cruchet
24 avenue de Verdun – BP 90 100
72 404 La Ferté-Bernard
Direction Régionale des Affaires
Culturelles

DRAC des Pays de la Loire

Service Territoires et Publics
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 NANTES Cedex 1

ET/OU :

Par voie électronique avec pour objet : «Candidature Résidence Cinéma d'animation documentaire » (ne pas dépasser 8 Mo ou envoyer par we transfer) à :

sylvielemercier-pps@orange.f

et

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr; cinema.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Au plus tard le 30 juillet 2021

Ces dossiers permettront une pré-sélection. Les candidats retenus seront amenés à se présenter devant un comité de sélection en septembre 2021.

Le comité sera composé d'élus et de techniciens du Pays du Perche Sarthois, de conseiller(s) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, d'un représentant de l'Éducation Nationale, d'un représentant de la NEF Animation (association nationale dédiée à la recherche et à la création pour le film d'animation) et d'un représentant de l'association Graines d'Images.

A l'issue des entretiens des candidats, le comité de sélection déterminera le lauréat de la résidence.

Pour tout renseignement,

Merci de contacter :

- Sylvie Lemerrier, Animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, sylvielemerrier-pps@orange.fr, 02 43 93 23 58